



CULTURE
Études

Le métier de photographe

**Claude Vaclare
Rémi Debeauvais**



2015-3

Ministère de la Culture
et de la Communication

Département des études,
de la prospective
et des statistiques

Le métier de photographe

The Photographic Profession

Claude Vaclare et Rémi Debeauvais

Éditeur : Département des études, de la prospective et des statistiques

Lieu d'édition : Paris

Année d'édition : 2015

Date de mise en ligne : 8 juillet 2015

Collection : Culture études

ISBN électronique : 9782111399174



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

Date de publication : 1 mai 2015

Nombre de pages : 22

Référence électronique

VAUCLARE, Claude ; DEBEAUVAIS, Rémi. *Le métier de photographe*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Département des études, de la prospective et des statistiques, 2015 (généré le 19 avril 2019).

Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/deps/925>>. ISBN : 9782111399174.

© Département des études, de la prospective et des statistiques, 2015

Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 3.0 non transposé - CC BY-NC 3.0



CULTURE
Études

Le métier de photographe

Claude Vauclare
Rémi Debeauvais



2015-3

Ministère de la Culture
et de la Communication

Département des études,
de la prospective
et des statistiques

Le métier de photographe

Claude Vauclare, Rémi Debeauvais*

Évalués à environ 25 000, les photographes professionnels font face, depuis une quinzaine d'années, à des changements importants liés à la diffusion des nouvelles technologies numériques, qui ont redéfini les pratiques de toute une profession. La mutation des conditions de création, de production et de diffusion de la photographie s'est traduite par une dérégulation du marché de la photographie et par une fragilisation du cadre juridique qui garantissait auparavant les revenus des photographes.

L'étude est fondée sur une enquête menée auprès d'un échantillon de 3 000 photographes et sur de nombreux entretiens avec des professionnels. Elle présente les caractéristiques sociodémographiques de cette population professionnelle en expansion depuis quinze ans (+ 37 %) qui se renouvelle en se féminisant. Elle décrit la diversité des statuts professionnels, juridiques et fiscaux qui encadrent l'exercice du métier de photographe et les conditions de l'activité : positionnement sur le marché, revenus nets d'activité, évolution des techniques photographiques.

Enfin, l'étude décrit les représentations que les professionnels ont de leur métier et de son avenir : adaptation nécessaire aux innovations technologiques, concurrence de la photographie en amateur par exemple, et les attentes qu'ils ont exprimées, notamment en termes de simplification des régimes sociaux et fiscaux, d'accès à la formation professionnelle continue et de protection du droit du photographe auteur.

* Cabinet d'études et de conseil Ithaque. L'étude a été menée sous la direction, au DEPS, de Frédérique Patureau, chargée d'études Emploi et professions culturelles.

Au cours des quinze dernières années, le monde de la photographie professionnelle a connu des transformations de très grande ampleur, liées au développement des technologies numériques et à la diffusion massive des contenus favorisée par l'internet. Bien au-delà d'un simple changement des techniques de production de l'image photographique, cette mutation s'est traduite par un développement de toutes les pratiques de mise en circulation et d'échange d'images sur les réseaux, contribuant à une inflation sans précédent de l'offre de photographies, à une dérégulation du marché, ainsi qu'à une fragilisation du cadre juridique de protection des droits des auteurs. C'est donc l'ensemble des conditions de production, de transmission, de diffusion et de consommation de l'image photographique qui s'est trouvé ainsi redéfini. Ces transformations ont affecté les conditions d'exercice et de rémunération des photographes professionnels, conduisant ces derniers à des questionnements identitaires parfois exprimés en termes de crise. C'est dans ce contexte général que l'enquête sur le métier de photographe a été conduite en 2014, afin de dresser un état des lieux, le plus précis possible, de l'exercice de la profession. Menée auprès d'un large échantillon de professionnels appelés à décrire leurs activités professionnelles et leurs rémunérations, mais aussi les représentations qu'ils se font aujourd'hui de leur métier et de son avenir, ses principaux résultats sont présentés ici¹.

Une population professionnelle en expansion

Comme toutes les populations artistiques au cours des dernières décennies², celle des photographes a connu un accroissement de ses effectifs supérieur à celui observé pour l'ensemble des actifs : entre 1995 et 2010, le nombre de personnes déclarant exercer la profession de photographe à titre principal s'accroît de 37 % selon l'enquête Emploi, contre une croissance de 16 % pour l'ensemble des effectifs en emploi. Comme toutes ces professions également, le dénombrement exact des professionnels concernés se trouve compliqué par des caractéristiques propres aux sources statistiques mobilisables, mais aussi aux métiers artistiques eux-mêmes, ou encore, dans le cas précis des photographes, par une diversité des statuts d'activité (salarial, indépendance, combinaison de plusieurs statuts).

Pour autant, il est possible d'estimer aujourd'hui la population des photographes à environ 25 000 (voir « Combien de photographes ? », p. 16) et également, par confrontation des différentes sources, de définir quelques caractéristiques communes à cette profession : en expansion démographique, la population des photographes a vieilli mais se renouvelle en se féminisant (voir « Portait sociodémographique des photographes », p. 17).

1. Le rapport complet de l'étude est consultable en ligne sur le site : www.culturecommunication.gouv.fr/Etudes-et-statistiques/Les-publications.

2. Marie GOUYON, Frédérique PATUREAU, *Vingt ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture chiffres », n° 2014-4, 2014.

Principales caractéristiques de la population des répondants

La population des photographes qui déclarent dans l'enquête que la photographie est leur activité principale est plus large que les seuls affiliés Agessa (voir « L'Agessa, la protection sociale des artistes auteurs », p. 19), même si ces derniers sont très majoritaires. Elle comprend également des photographes relevant d'autres régimes de protection sociale : régime général, régime social des indépendants, Maison des artistes, etc.

Ceux dont ce n'est pas l'activité principale forment une population plus hétéroclite, composée d'amateurs ayant une autre activité principale, ou bien de professionnels pour lesquels la photographie est une activité de complément (voir le traitement spécifique sur cette population dans le rapport complet de l'étude en ligne).

Ainsi, en termes de statut juridique des répondants à l'enquête, 89 % sont photographes auteurs mais on compte aussi : des salariés/pigistes de la presse et des agences de presse (environ 300 répondants) ; des auto-entrepreneurs (180 répondants) ; des artisans (100 répondants) et des agents de l'État ou de collectivités territoriales (une centaine de répondants).

Devenir photographe

Un métier que l'on choisit jeune, souvent après une première expérience dans le domaine de l'image

La question de l'âge d'entrée dans la vie professionnelle est particulièrement difficile à objectiver dans le cas des professions artistiques qui s'enracinent généralement dans des activités artistiques pratiquées en amateur. Interrogés sur le moment où ils estiment être devenus photographes professionnels, 62 % des photographes désignent un âge inférieur à 30 ans. Parmi eux, plus d'un sur quatre déclarent même un âge inférieur à 25 ans – ce qui peut correspondre aussi au désir de signaler fortement le choix d'un métier de vocation. À l'opposé de cette tendance générale, 17 % des photographes répondant à l'enquête situent leur âge d'entrée dans la profession au-delà de 35 ans. Par ailleurs, le niveau de formation générale n'apparaît pas comme un facteur discriminant quant à l'âge d'entrée dans la profession : on y entre quels que soient l'âge et le niveau de diplôme.

Cette diversité en termes d'âge doit être rapprochée d'une autre caractéristique révélée par l'enquête : la photographie n'est pas toujours leur premier secteur d'entrée dans la vie active. 58 % des photographes ont travaillé dans un autre secteur avant de devenir photographes professionnels. Parmi eux, ils sont près de 40 % à avoir exercé un autre métier – très minoritairement assimilable à un petit boulot d'étudiant strictement alimentaire – dans l'univers de l'image : image animée (audiovisuel, cinéma, jeu vidéo), communication et publicité, graphisme et web design, ce qui souligne une forme de porosité entre la photographie et les autres univers artistiques de l'image.

Un niveau de formation générale et professionnelle élevé, plus particulièrement chez les jeunes photographes

Disposant d'un niveau d'études générales élevé, près d'un photographe sur deux répondant à l'enquête (46 %) est titulaire d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3. Cette caractéristique commune aux populations artistiques s'intensifie dans les jeunes générations, suivant en cela l'élévation générale du niveau de diplôme de la population active : la part des titulaires d'un diplôme égal ou supérieur à bac + 3

pas de 34 % parmi les photographes âgés de 50 ans et plus à 61 % parmi les moins de 30 ans.

Il en va de même pour la détention d'un diplôme professionnel de l'image : en moyenne, un photographe sur deux possède au moins un diplôme de ce type et parmi les jeunes photographes de moins de 30 ans, qui ont bénéficié d'une offre de formation professionnelle beaucoup plus abondante et diversifiée que leurs aînés, cette part s'élève à 66 %. Les femmes, plus jeunes, sont plus diplômées : 60 % d'entre elles détiennent un diplôme professionnel de l'image, contre 47 % des hommes.

Le niveau de la formation professionnelle initiale évolue avec l'âge

Parmi les détenteurs d'un diplôme professionnel, la moitié possèdent un diplôme de l'Éducation nationale de niveau V (CAP, BEP), IV (bac professionnel) ou III (BTS). Le CAP de photographe est notamment très répandu chez les photographes plus âgés (plus de 50 ans). Chez les plus jeunes, les titres de niveau plus élevés dominent, et en particulier les diplômes des écoles spécialisées : École nationale supérieure de la photographie d'Arles, l'École de l'image de la chambre de commerce et d'industrie de Paris-Les Gobelins, les diplômes d'arts décoratifs avec mention photographie et les diplômes universitaires de photographes (masters professionnels, tableau 1).

Tableau 1 – Répartition des diplômes professionnels de l'image par tranches d'âge en 2014

Sur 100 personnes ayant déclaré être titulaires d'un diplôme professionnel de l'image

Titres ou diplômes	Niveau	Part des moins de 30 ans	De 35 à 49 ans	50 ans et plus	Ensemble
CAP photographie	V	12	32	46	32
Bac pro photographie	IV	11	7	5	7
Bts photographie	III	15	13	11	13
Diplôme de photographie Beaux-arts, Arts décoratifs	I et II	21	13	12	14
Diplôme de photo écoles étrangères	Divers	11	10	15	11
ENSP Arles, Louis Lumière, Les Gobelins	I	31	26	12	23
Total		100	100	100	100

Source : Ithaque/DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2015

Les titulaires d'un diplôme professionnel de l'image sont nuancés sur la façon dont celui-ci les a préparés à l'exercice de leur métier, puisqu'ils sont un sur deux seulement à répondre positivement à cette question.

Par ailleurs, si un photographe sur deux est titulaire d'un diplôme professionnel de l'image, il faut aussi mentionner que 25 % d'entre eux, dont bon nombre d'auto-didactes, ont été lauréats d'un prix ou d'un concours photographique.

Pratiques et besoins exprimés en matière de formation professionnelle continue

Les photographes salariés, agents de l'État, travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs... ont tous accès à la formation professionnelle continue. Depuis le 1^{er} juillet 2012, c'est désormais également le cas des photographes auteurs qui bénéficient, d'un fonds professionnel spécifiquement dédié à ce métier et à d'autres métiers du domaine des arts visuels. Ils cotisent à hauteur de 0,35 % de leurs revenus pour la formation professionnelle continue mise en œuvre par les services de l'Association

pour la formation des activités du spectacle (AFDAS). Une commission spécifique composée de professionnels est chargée de définir les priorités pour les auteurs photographes en matière de formation continue.

Cette législation récente explique que seule une minorité de photographes, 18 % selon l'enquête, a eu l'opportunité de bénéficier d'une formation continue susceptible de compléter sa formation initiale au cours des trois dernières années. Il s'agit essentiellement de formations techniques (postproduction, techniques numériques, prise de vue, etc.). Plus du tiers des photographes interrogés (37 %) envisagent de suivre une formation de ce type dans un proche avenir et les besoins s'expriment particulièrement en matière de techniques de commercialisation, domaine dans lequel l'offre de formation demeure encore faible.

Une très grande diversification de l'activité

Invités à décrire leur activité de photographe et l'ensemble des éventuelles autres activités qu'ils peuvent être amenés à exercer, les photographes confirment largement l'hypothèse d'une profession à l'activité particulièrement diversifiée, que ce soit en termes de statuts, de types d'images produites et de techniques utilisées, d'activités connexes à celle de création (enseignement, animation), de secteurs de production photographique et de segments de marché sur lesquels ils se positionnent. L'ensemble des combinaisons donne une très grande diversité de situations d'exercice du métier. C'est cette caractéristique générale qui constitue la dominante professionnelle.

Une grande diversité de statuts juridiques, sociaux et fiscaux

Les photographes répondant à l'enquête exercent très majoritairement (89 %) leur activité non salariée sous le statut d'artiste auteur (voir « La progression du non-salariat », ci-dessous), une large proportion sans doute liée aux caractéristiques de l'échantillon d'enquête (voir « Éléments de méthodologie », p. 18). Ils sont néanmoins 17 % à être salariés, essentiellement de la presse, mais aussi d'autres entreprises ou de l'administration, tandis que 4 % ont un statut d'artisan et 7 % celui, plus récent, d'auto-entrepreneur (voir « Montée en puissance d'un profil atypique : les auto-entrepreneurs », page suivante) qui concerne plutôt des jeunes et des femmes. Le développement du non-salariat peut aussi être mis en regard du mouvement de recul du salariat dans les entreprises de presse, qui a affecté la sous-population professionnelle des photojournalistes dont l'effectif a baissé de 40 % depuis 2007.

Près d'un quart des photographes exercent simultanément sous plusieurs statuts : des artistes auteurs sont également salariés de la presse ou d'une administration, des artisans également auto-entrepreneurs, ce qui signale déjà, du simple point de vue du statut juridique, la diversité de leurs activités professionnelles.

En toute logique, le régime fiscal dominant est celui des bénéficiaires non commerciaux (BNC), le plus répandu parmi les photographes auteurs. Mais ici encore, la

La progression du non-salariat

Alors qu'au début des années 1990, l'exercice de la profession s'effectuait à parts sensiblement égales entre salariat et non-salariat (respectivement 46 % et 54 % selon l'enquête Emploi en 1991), c'est très nettement le non-salariat qui domine vingt ans plus tard, concernant sept photographes professionnels sur dix en 2011. La croissance générale de l'emploi des deux dernières décennies s'est donc appuyée en grande partie sur celle de l'emploi non salarié.

Une montée en puissance d'un profil atypique : les auto-entrepreneurs

Au-delà des réponses à l'enquête, les données de l'Accoss (Caisse nationale du réseau des Urssaf) permettent de mesurer la progression du nombre de photographes exerçant sous le statut d'auto-entrepreneur. Ils représentent plus de 4 000 entreprises, soit un indépendant sur deux dont l'activité relève du code « activités photographiques » (74.20Z). Ils sont beaucoup plus jeunes que la moyenne des auto-entrepreneurs tous secteurs confondus : 60 % ont moins de 40 ans contre 43 % tous secteurs confondus. Près de la moitié déclarent exercer simultanément d'autres activités que leur seule activité photographique. Enfin, près du tiers sont des femmes. Leur répartition géographique sur le territoire est différente de celle des autres photographes en général : 24 % exercent en Île-de-France, contre 39 % pour l'ensemble des photographes.

diversité de l'activité explique que 10 % des photographes relèvent simultanément de plusieurs régimes fiscaux. Plus des trois quarts des photographes dépendent du régime de Sécurité sociale spécifique des artistes auteurs et sont affiliés à l'Agessa, tandis que 14 % relèvent du régime général des salariés (les photographes qui travaillent dans la presse ou l'administration par exemple), 10 % du régime social des indépendants (les artisans et les auto-entrepreneurs) et 5 % de la couverture maladie universelle (CMU). Cette dernière catégorie concerne essentiellement de jeunes photographes dont on peut supposer qu'ils sont en voie d'insertion professionnelle.

Seuls 7 % des répondants déclarent détenir une carte de presse. Plus de la moitié d'entre eux sont des salariés de la presse ou d'une agence de presse. Ils sont 19 % des répondants à déclarer avoir détenu une carte de presse dans le passé. Cependant, de nombreux photographes, voire d'ex-photojournalistes, sont toujours positionnés sur la photographie de presse sans pour autant détenir cette carte.

Activités photographiques, activités connexes et autres activités : large démultiplication autour du cœur de métier

À l'instar des autres populations d'artistes de la création et de l'interprétation, les photographes diversifient d'abord leur activité professionnelle au sein même de leur univers artistique de vocation. Ils sont trois sur dix à déclarer exercer une ou plusieurs autres activités proches de la photographie dans le domaine de la formation : enseignement dans une école ou à l'université, animation d'ateliers pour amateurs, sessions de formation continue à destination de professionnels, en tout premier lieu. Ces activités connexes peuvent aussi être directement liées à la valorisation des œuvres (organisation de manifestations, d'expositions, d'événements, etc.) – y compris celles dont ils sont les auteurs.

Lorsqu'elles ne sont pas directement liées à la photographie, ces activités demeurent le plus souvent liées au monde des images et de la création visuelle : vidéo, graphisme, écrits sur la photographie, arts plastiques...

Pour bon nombre de photographes, la diversification des activités est devenue une condition de maintien dans le secteur de la photographie. Ce sont plutôt les professionnels les plus fragiles en termes d'âge ou de revenus qui développent ces activités complémentaires.

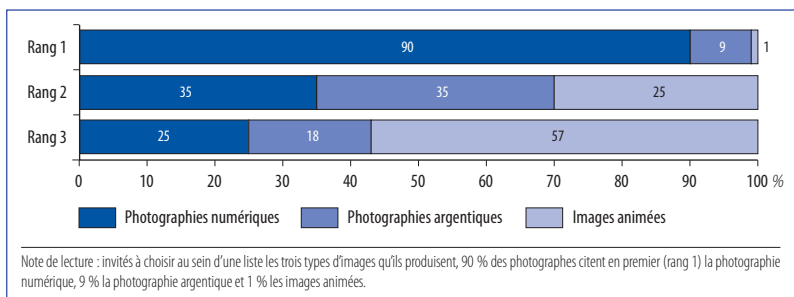
Exercer le métier de photographe

Les technologies numériques n'ont pas éliminé l'argentique

Neuf photographes sur dix travaillent principalement avec la technologie numérique : la photographie est donc définitivement entrée dans l'ère numérique. L'argentique est cependant loin d'être une technique abandonnée puisque plus du tiers des photographes continuent à l'utiliser en complément du numérique. Environ 40 % des photographes déclarent également produire des images animées : le plus souvent des vidéos et, dans une moindre mesure, des films (documentaires, courts et longs métrages). La production de documents utilisant des images fixes et des images animées (petites œuvres multimédias, web documentaire) ne concerne encore qu'une petite minorité des photographes.

Photographie de presse, de mode, photographie artistique, photographie sociale, la nature des photographies créées est très diverse. Photographie artistique et photographie d'entreprise sont les deux catégories citées en premier lieu, pour 55 % des photographes. Viennent ensuite, un peu moins souvent citées, la photographie de presse (49 %) et la photographie d'illustration (41 %). La photographie de mode et la photographie de plateau, qui font appel à des techniques spécifiques, sont plus rarement citées (respectivement 14 % et 13 %), de même que la photographie sociale (mariage, photographie de classe) (11 %), qui concerne essentiellement les artisans (graphique 1).

Graphique 1 – Type d'images produites classées par les photographes selon l'ordre d'importance en 2014



Source : Ithaque/DEPS, Ministère de la Culture et de Communication, 2015

Au sein de l'éventail particulièrement étendu des images produites, le portrait occupe une place de choix : 40 % des photographes le placent en première position des types de photographies qu'ils produisent, nettement devant la photographie de paysage (17 %) et la photographie de grand reportage (13 %). De nombreuses autres spécialités photographiques (photo de nature, photo culinaire, photo aérienne...) coexistent et sont citées, chaque fois, par un nombre non négligeable de photographes.

Le photographe travaille seul, principalement à la commande, et intervient sur l'ensemble de la chaîne de production

En dépit de la très grande diversité de l'activité, certains aspects du métier apparaissent comme largement communs à tous. Ainsi, les trois quarts des photographes déclarent travailler principalement à la commande, 21 % en autoproduction seuls et, très marginalement, en autoproduction ou en projet en collectif (2 %). La production

de photographies demeure donc essentiellement un marché de commande même si, ces dernières années, l'autoproduction (notamment de reportages) peut avoir donné un sentiment contraire. En revanche, les sollicitations directes des commanditaires se font plus rares et obligent les photographes à aller chercher des commandes.

Par ailleurs, plus de neuf photographes sur 10 déclarent exercer majoritairement leur activité seuls, et 3 % seulement au sein d'un collectif.

Le travail photographique en lui-même se décompose en plusieurs étapes : conception, prise de vue, sélection des photographies, tirage, indexation des images forment une chaîne de production. Sans qu'il soit possible de l'objectiver, faute d'enquêtes comparables réalisées antérieurement, il est manifeste que la généralisation des technologies numériques a bouleversé l'ensemble de cette chaîne, tant en termes de compétences et de savoir-faire que de temps nécessaire à la réalisation de chacune de ces étapes. Aujourd'hui, les photographes se positionnent très majoritairement sur l'ensemble de ces étapes : en amont de la prise de vue pour plus des deux tiers d'entre eux, et en aval pour les différentes phases de postproduction pour 85 % d'entre eux.

Les photographes et leur marché

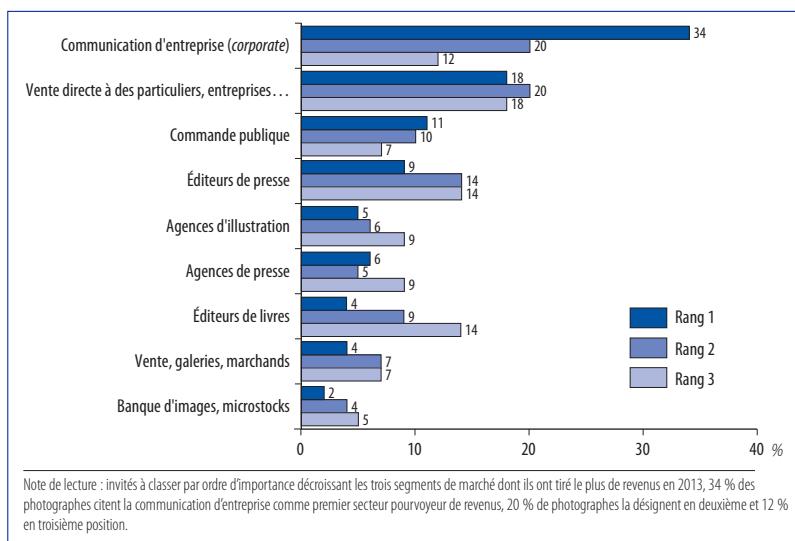
Positionnés simultanément sur plusieurs segments de marché, les photographes tirent d'abord leurs revenus de la communication d'entreprise

Le marché de la photographie est un marché complexe car l'offre de photographies suit des canaux de distribution diversifiés : les photographes eux-mêmes (lorsqu'ils vendent directement aux particuliers, galeries, entreprises), les agences de presse ou d'illustration, les banques d'images... Les acheteurs sont également multiples : presse, entreprises, publicité, communication, édition, marché de l'art, particuliers. Cette situation induit parallèlement une grande difficulté à connaître les prix et une diversité de formes de rémunération. De plus, de nouveaux segments de marché comme ceux des banques d'images et des microstocks sont venus complexifier l'organisation d'un marché de la photographie déjà très hétérogène et l'ont ouvert à des non-professionnels. Ce marché est en outre devenu de plus en plus concurrentiel quels qu'en soient les segments, et, pour certains segments, s'est mondialisé : agences, banques d'images, ventes aux enchères publiques...

Plus de huit photographes sur dix se positionnent simultanément sur plusieurs segments de marché, dont ils ont tiré des revenus en 2013. La communication d'entreprise (*corporate*) arrive largement en tête, devant la vente directe (aux particuliers ou aux entreprises) et, à parts relativement égales, le marché de la presse et celui de l'édition de livres (graphique 2). Le marché apparaît ainsi tiré par la communication d'entreprise (portraits de dirigeants, de collaborateurs, photographies de réunions, d'événements, de conférences, rapports annuels d'activité) qui s'est elle-même fortement développée au cours des dernières années. Ce segment concerne largement les différentes sous-populations de photographes : les auteurs, en tout premier lieu (40 % d'entre eux tirent une partie de leurs revenus de la communication d'entreprise), mais également les salariés de la presse (29 %) ou les artisans (25 %). Cependant, la baisse des budgets de communication liée à la crise économique fragilise ce marché.

La vente directe de tirages à des particuliers ou à des entreprises est la deuxième source de revenus des photographes en 2013. C'est tout particulièrement le segment de prédilection des artisans et des auto-entrepreneurs (respectivement 57 % et 42 % d'entre eux ont perçu des revenus issus de la vente directe de tirages), mais 17 % des

Graphique 2 – Les trois premiers segments de marché pour les photographes en 2013



Source : Ithaque/DEPS, Ministère de la Culture et de Communication, 2015

photographes auteurs le citent également comme leur premier secteur pourvoyeur de revenus pour l'année 2013.

Les photographes qui se positionnent majoritairement sur le marché des agences de presse sont essentiellement leurs salariés pigistes et exercent donc prioritairement leur activité dans le secteur de la presse ou du reportage. De nombreux photojournalistes ont été contraints de se repositionner sur d'autres marchés, dont le *corporate*. Les photographes auteurs sont, eux, plutôt positionnés sur le marché des agences d'illustration. À ce propos, les difficultés que rencontrent les agences de presse et d'illustration et la disparition de plusieurs d'entre elles sont souvent mentionnées par les photographes comme l'un des principaux facteurs de la crise du marché de la photographie en général.

Si les éditeurs de presse et de livres occupent une place certaine dans le marché de la photographie, leur part reste faible en termes de revenus pour les photographes, car les prix d'achat des photographies n'ont cessé de baisser.

Commande publique, vente aux banques d'images... des marchés plus restreints

D'autres segments de marché sont plus rarement désignés comme premier secteur générateur de revenus en 2013. C'est le cas, par exemple, de la commande publique, citée comme premier secteur par 11 % seulement des photographes en moyenne. Pour ce dernier marché, ce sont d'abord les photographes salariés des entreprises (hors presse) qui le désignent en premier (23 %), devant les photographes auteurs (13 %).

La vente aux galeries, enfin, n'apparaît comme premier segment de marché que pour une toute petite minorité de photographes y compris les photographes auteurs (4 % en moyenne). Pourtant, la photographie artistique reste le genre photographique pratiqué par une large majorité des photographes interrogés. Les commentaires qualitatifs recueillis au cours d'entretiens tendent pourtant à considérer ce segment comme

porteur pour l'avenir dans la mesure où le marché de l'art de la photographie se développe et que les collectionneurs sont plus nombreux. Certaines galeries auparavant spécialisées sur la seule photographie *vintage* se positionnent aujourd'hui également sur la photographie contemporaine – tout comme les grandes maisons de ventes aux enchères publiques qui ont enregistré des ventes record dans le domaine photographique, ces dernières années.

Enfin, la vente aux banques d'images (Getty, Corbis, pour ne citer que les principales) et aux microstocks (base de données réunissant des photographies d'amateurs et de professionnels : Fotolia, Shutterstock par exemple) semble très marginale : seulement une quarantaine de répondants à l'enquête déclarent être majoritairement positionnés sur ce marché. Cependant, 3 % des photographes désignent ce segment comme un marché de complément. Reste à déterminer si ce canal de ventes peut se révéler suffisamment lucratif pour que des photographes professionnels s'y positionnent autrement qu'en complément à d'autres marchés.

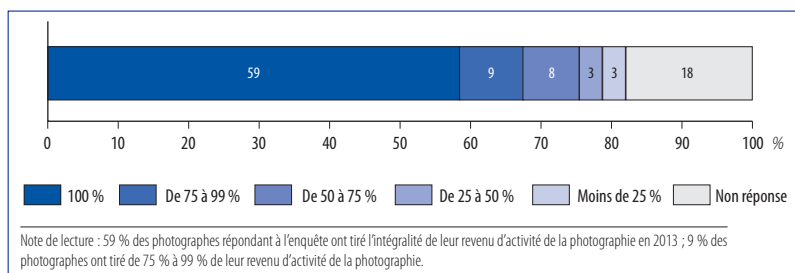
Vivre de la photographie

Des revenus d'activité modestes et plutôt en baisse

Invités à situer leur revenu net d'activité pour l'année 2013 au sein de plusieurs tranches, toutes activités confondues, qu'elles soient ou non de nature artistique (et y compris d'éventuelles indemnités chômage), les photographes indiquent un revenu d'activité plutôt modeste : pour 43 % d'entre eux, il ne dépasse pas 15 000 euros cette année-là. Ils sont près d'un tiers (31 %) à déclarer un revenu annuel situé entre 15 000 euros et 29 999 euros et un quart (24 %) à déclarer un revenu supérieur à 30 000 euros. Dans ce revenu annuel total, les activités photographiques occupent une place importante : 59 % des photographes indiquent en effet que la photographie a constitué en 2013 l'intégralité de leur revenu d'activité (graphique 3).

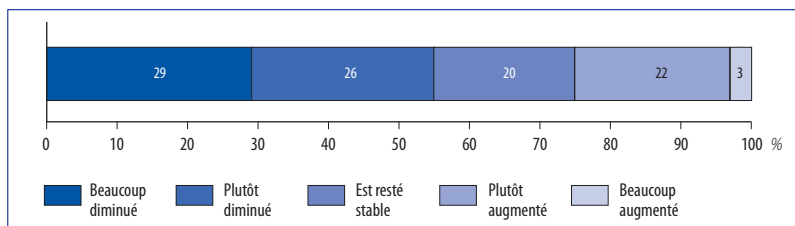
Enfin, 55 % des photographes déclarent avoir constaté une baisse plus ou moins marquée de leur revenu d'activité au cours des trois dernières années – constat qui alimente, à l'évidence, un sentiment général de crise. À l'inverse, un répondant sur quatre décrit une augmentation de son revenu, et un sur cinq, une stabilité (graphique 4).

Graphique 3 – Part du revenu d'activité annuel tiré de la photographie en 2013



Source : Ithaque/bEPS, Ministère de la Culture et de Communication, 2015

Graphique 4 – Perception de l'évolution du revenu net d'activité au cours des trois dernières années en 2014



Source : Ithaque/DEPS, Ministère de la Culture et de Communication, 2015

Les jeunes photographes perçoivent des revenus très modestes

Parmi les photographes déclarant avoir perçu moins de 15 000 euros de revenus d'activité en 2013, les jeunes sont sur-représentés. C'est aussi parmi cette sous-population que l'on trouve le plus d'auto-entrepreneurs et le plus de photographes relevant, pour leur protection sociale, de la CMU. Ils sont peu positionnés sur le secteur de la communication d'entreprise, et davantage sur ceux de la photographie d'illustration et de la photographie sociale. Ils pratiquent également, plus que la moyenne, des activités connexes (ateliers de pratiques en amateur, par exemple) ou externes au secteur – vraisemblablement pour pouvoir maintenir le niveau moyen global de leur revenu d'activité dont ils considèrent, par ailleurs, qu'il a diminué au cours des trois dernières années.

À l'opposé – et presque symétriquement – les photographes déclarant plus de 30 000 euros de revenu pour l'ensemble de leurs activités sont parmi les plus âgés et corrélativement, parmi les photographes les plus anciennement insérés dans le métier – ils ont à leur actif vingt à vingt-cinq ans de carrière. Ces photographes n'exercent que rarement d'autres activités que la photographie. Ils travaillent plus souvent que la moyenne à la commande, plus souvent aussi dans les secteurs de la mode et de la publicité, et quelques-uns d'entre eux pour la presse. Au cours des dernières années, leur revenu d'activité est demeuré stable, ou bien a augmenté.

Une grande dispersion des revenus nets d'activité des photographes auteurs affiliés à l'Agessa

Les données de l'enquête sont très proches de celles concernant l'ensemble de la population des photographes affiliés de l'Agessa (voir « L'Agessa, la protection sociale des artistes auteurs », p. 18). L'analyse de la répartition des revenus des affiliés montre que leur distribution est très inégalitaire : un cinquième des affiliés (soit les deux premières tranches, dont les revenus annuels nets d'activité sont inférieurs 8 500 euros) perçoivent 3 % des revenus globaux de la population des affiliés, tandis que les 16 % de photographes affiliés percevant plus de 50 000 euros annuels concentrent à eux seuls 52 % des revenus totaux pour l'année 2013.

Les tranches d'âge les plus jeunes (moins de 30 ans) sont peu nombreuses dans la population des affiliés mais elles perçoivent globalement des revenus inférieurs à celles des générations plus âgées. La moyenne des revenus augmente de 30 à 49 ans. C'est entre 40 et 49 ans que la moyenne des revenus nets est la plus élevée. Elle diminue pour les tranches d'âges suivantes mais remonte fortement après 65 ans. Cette dernière tendance, toutefois, ne concerne qu'un petit nombre de photographes dont quelques-uns touchent des revenus élevés qui impactent la moyenne de cette tranche.

Tableau 2 – Répartition des revenus nets d'activité des photographes affiliés à l'Agessa par tranches en 2013

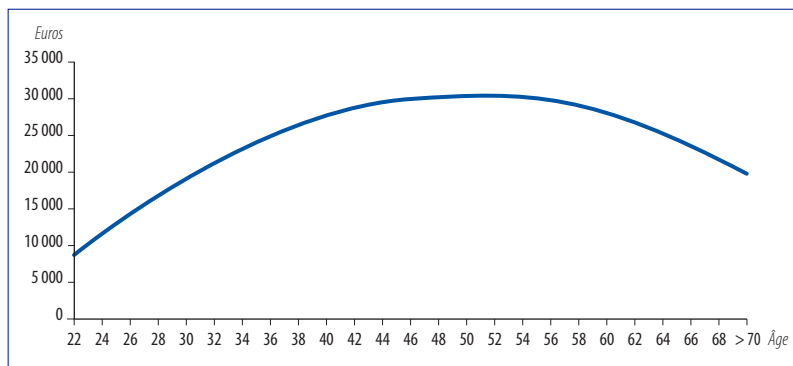
En %

	Répartition des affiliés	Répartition cumulée des affiliés	Répartition des montants	Répartition cumulée des montants
Moins de 5 000 €	11	11	1	1
De 5 000 à 8 500 €	8	19	2	3
De 8 500 à 14 999 €	19	38	7	10
De 15 000 à 19 999 €	12	50	6	16
De 20 000 à 29 999 €	18	68	13	29
De 30 000 à 49 999 €	16	84	19	48
De 50 000 à 99 999 €	11	95	23	71
De 100 000 € et plus	5	100	29	100
Total	100	100	100	100

Note de lecture : 11 % des photographes affiliés à l'Agessa déclarent un revenu annuel inférieur à 5 000 euros. Ils se répartissent 1 % de l'ensemble des revenus déclarés par les photographes affiliés. À l'opposé, 5 % des photographes déclarent un revenu supérieur à 100 000 euros, recevant 29 % de l'ensemble des revenus dégagés par la profession des photographes auteurs affiliés à l'Agessa.

Source : Agessa, Ithaque/bEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2015

Graphique 5 – Variation du revenu en fonction de l'âge des photographes en 2013



Source : Ithaque/bEPS, Ministère de la Culture et de Communication, 2015

Les femmes, étant par ailleurs plus jeunes en moyenne que les hommes et moins souvent franciliennes que ces derniers, perçoivent des revenus moyens plus faibles, inférieurs de 29 % en moyenne à ceux des hommes. On constate en effet des revenus moyens supérieurs de 56 % en moyenne en Île-de-France. Rappelons que 60 % des affiliés résident dans cette région.

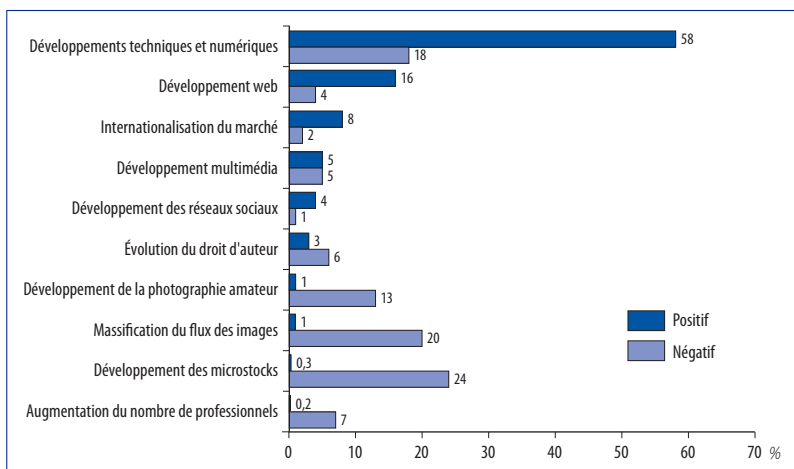
L'avenir du secteur vu par les photographes

Quel regard les photographes interrogés portent-ils aujourd'hui sur les différentes transformations de leur métier ? L'enquête s'est efforcée d'en saisir les représentations au fil des questions ouvertes puis au cours d'entretiens qualitatifs.

L'impact des nouvelles technologies numériques : un point de vue plutôt positif mais à nuancer

Le premier enseignement de l'enquête est que le développement des nouvelles technologies numériques de l'information et de la communication (web, réseaux sociaux) est avant tout perçu comme porteur d'effets positifs : 58 % des photographes citent prioritairement (en première position sur trois réponses hiérarchisées) le développement du numérique comme facteur positif d'évolution (graphique 6). Ainsi, du point de vue de la production, le numérique a révolutionné le monde de la photographie, de la prise de vue à la diffusion et fait entrer la photographie dans les métiers (récents) du multimédia, du web, de la communication.

Graphique 6 – Jugements sur les évolutions qui ont eu un impact sur le secteur de la photographie en 2014



Source : Enquête Ithaque (questions 41 et 42)/DEPS, Ministère de la Culture et de Communication, 2015

Cependant, la mutation numérique s'est accompagnée d'une baisse générale des tarifs, car l'un des effets pervers de la diffusion numérique est qu'elle favorise la diffusion d'images gratuites. Il n'est donc pas surprenant, en symétrique, de voir cité, au premier rang des évolutions jugées comme négatives, le développement des microstocks : un quart des photographes le placent en première position pour les effets négatifs. Et c'est bien spécifiquement cette baisse des tarifs photographiques, et plus généralement la dérégulation du marché dans laquelle elle s'inscrit, qui est visée, plus que la seule concurrence de la photographie en amateur.

Faire respecter la rémunération du droit d'auteur

L'offre exponentielle d'images sur tous types de supports a contribué à remettre en cause les fondements du droit d'auteur pour les photographes, un sujet souvent

Les SPRD et les photographes

La Société des auteurs des arts visuels et de l'image fixe (SAIF), créée en 1999, est une société civile dont la mission est de percevoir et de répartir les droits des auteurs des arts visuels (architectes, designers, dessinateurs et scénaristes de bande dessinée, graphistes, illustrateurs, plasticiens, peintres, photographes, sculpteurs). Elle représente environ 5 000 auteurs, dont plus de la moitié (3 200) sont photographes.

La Société civile des auteurs multimédias (SCAM) représente plus de 34 000 auteurs, dont environ 300 photographes.

La Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (ADAGP) gère essentiellement les droits des photographes plasticiens.

Plus de 90 % des répondants à l'enquête déclarent gérer leurs droits en gestion directe pour une partie au moins de leur activité, c'est-à-dire sans passer ni par une agence de presse ou d'illustration, ni par une société de perception et de répartition des droits (SPRD). *A contrario*, 16 % déclarent gérer tout ou partie de leurs droits en passant par une agence et 7 % par une SPRD. Parmi ceux qui gèrent leurs droits *via* une SPRD, 28 % font appel à la SAIF, 8,5 % à l'ADAGP et 3 % à la SCAM. Le nombre de réponses supérieur au nombre de répondants indique que les photographes peuvent aussi cumuler plusieurs systèmes de gestion de leurs droits d'auteur.

abordé spontanément au cours des entretiens et des questions ouvertes. Deux aspects ressortent principalement des nombreux commentaires recueillis : d'une part la dénonciation des usages illégaux, d'autre part, et de façon plus radicale, le constat d'une inadéquation du cadre juridique actuel.

L'utilisation abusive et très largement répandue de la mention « DR » pour « droits réservés » ou encore de la mention « libre de droits » est particulièrement signalée par les photographes comme un biais largement répandu dans les pratiques : la mention offre l'illusion que la propriété intellectuelle est respectée, alors que dans les faits, soit elle n'est suivie d'aucune rémunération du droit de reproduction dans le premier cas, soit la mention est erronée et l'image est protégée.

Enfin, les photographes dénoncent l'« impunité » des entreprises de presse et d'édition qui, de plus en plus, ont recours aux images sans rémunérer leurs auteurs. Dans ce domaine, les attentes de la profession à l'égard de l'État comme garant du droit sont fortes. Certains photographes expriment le souhait qu'un nouveau régime de protection, mieux adapté aux changements récents, soit élaboré, dans la mesure où le système des droits d'auteur tel qu'il existe ne leur semble plus adapté à l'environnement numérique.

À la recherche d'un nouveau modèle économique ?

À la faveur de la diffusion des technologies numériques, l'évolution des pratiques a modifié les usages et rend plus difficile l'application du droit qui régit aujourd'hui la profession et garantit le respect du droit d'auteur et les revenus des photographes. Les photographes, prompts à se saisir des innovations numériques, s'interrogent malgré tout sur la question du modèle économique sur lequel repose actuellement le secteur de la photographie, appelé à évoluer. Dans un environnement où les innovations technologiques nécessitent que soient revus et adaptés les usages de la profession, la question de l'équilibre économique de l'activité reste un point d'achoppement.

L'aspiration à une simplification statutaire

Effet de la crise, les professionnels sont à la recherche d'une meilleure protection sociale pour faire face à la précarité qu'ils constatent ou, du moins, redoutent. S'ils

ont, globalement, le sentiment de ne pas bénéficier d'une protection sociale suffisante, la question de la retraite préoccupe particulièrement cette population professionnelle vieillissante.

Enfin, la multiplicité des statuts d'emploi issue de la diversification de l'activité est vécue comme une contrainte et les photographes expriment une forte attente en matière de simplification. Certains d'entre eux appellent à la création d'un statut unique qui permettrait de saisir la diversité des pratiques, l'intermittence du travail et des revenus et au sein duquel les charges s'adapteraient en fonction du type de commande, afin de pouvoir exercer leur profession, sous un même statut, en communication d'entreprise, en presse, en photo sociale.

Malgré la crise, un attachement au métier qui s'incarne dans un fort désir de s'adapter aux évolutions en cours

Interrogés sur leur perception globale de l'avenir de leur métier, les photographes se montrent majoritairement pessimistes : 42 %, sont plutôt pessimistes et 21 % pessimistes. À l'inverse, un quart seulement des photographes se déclarent plutôt optimistes ou optimistes. Pour autant, ils ne sont que 6 % à se déclarer prêts à changer d'activité, signe d'un métier de vocation. Un découragement très peu répandu donc, principalement motivé par le constat de revenus insuffisants et celui d'une trop grande précarité. Ce diagnostic largement partagé est peu affecté par les variations du profil des répondants, y compris celles relatives aux revenus d'activité perçus : ainsi, si 66 % des répondants ayant perçu moins de 15 000 euros en 2013 se déclarent pessimistes, 60 % de leurs confrères les mieux lotis (ceux qui déclarent un revenu annuel net supérieur à 30 000 euros) sont aussi dans ce cas. C'est sans doute la jeunesse qui est la variable la plus porteuse d'optimisme, puisque 38 % des moins de 30 ans se déclarent optimistes quant à l'avenir contre 17 % seulement des photographes âgés de 50 ans et plus.

Les trois quarts des photographes ont pour projet de développer leur activité de photographe, en optant pour une intensification de la diversification (déjà largement réalisée, on l'a vu). Diversification, par exemple, des techniques utilisées (photographie aérienne, drones, images en 3 D...) et ouverture plus grande sur l'image animée (films documentaires, vidéos, productions multimédias). Mais aussi diversification du type d'images produites, des segments de marché sur lesquels se positionner, des sources de financement à mobiliser (financement participatif). Certains soulignent également leur intention d'améliorer la diffusion de leurs œuvres, en prenant un agent par exemple ou en intégrant un collectif ou une agence et en exploitant les nouvelles formes de diffusion : applications téléphone, réseaux sociaux. En cela, les photographes témoignent d'une conscience aiguë de la nécessaire adaptation de leur profession à des mutations de grande ampleur qui, de leur point de vue, sont loin d'être achevées.

Combien de photographes ?

L'Insee identifie les professions au travers de la nomenclature des professions et catégories sociales (PCS), qui comprend une PCS spécifique : « photographe » (PCS 465C) dont la définition recouvre différents aspects du métier et tous les statuts d'emploi (salarial et non-salarial) (graphique 7).

Les photographes peuvent également relever d'une autre catégorie, celle des artistes plasticiens (PCS 354A), qui regroupe principalement les peintres dessinateurs, graphistes, et inclut par extension certaines professions considérées comme assimilées, parmi lesquelles les photographes d'art (c'est-à-dire ceux dont l'activité artistique est dominante).

La population totale des photographes est estimée à 24 000 ou 25 000 professionnels. L'enquête Emploi (Insee) recense en effet 21 000 « photographes » (PCS 465C), en moyenne sur les cinq dernières années. On peut par ailleurs estimer à 3 000 ou 4 000 le nombre de photographes classés dans une autre catégorie (artistes plasticiens notamment, PCS 354A) et qu'il convient donc d'ajouter aux 21 000 de la PCS « photographes ». Le nombre total de photographes est donc plus proche de 24 000 ou 25 000 que de 21 000.

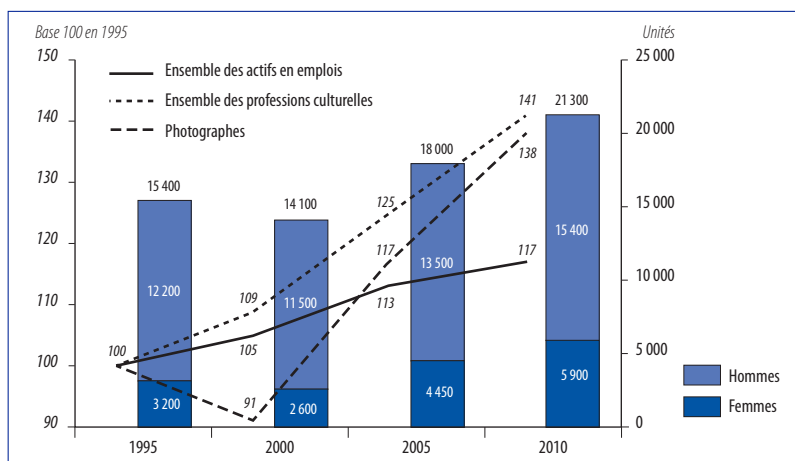
Cette segmentation entre photographes d'art et autres photographes est également présente dans le code APE qui définit l'activité principale du photographe, exerçant sous forme individuelle ou sous forme sociétaire.

Les photographes sont présents dans les deux codes d'activité suivants :

- 74.20 Z : activités photographiques, qui appartient à la classe des « activités spécialisées, scientifiques, et techniques » ;
- 90.03 A : création artistique relevant des arts plastiques, qui appartient à la classe des « activités créatives, artistiques et de spectacle », code partagé avec l'ensemble des arts plastiques.

Mais on trouve également des photographes salariés dans d'autres codes APE qui sont ceux de leur employeur : la presse pour les photojournalistes, les fonctions publiques d'État ou les collectivités territoriales, l'industrie ou les services pour ceux qui sont employeurs directs de photographes (parcs de loisirs, recherche, certains secteurs industriels...).

Graphique 7 – Effectif de photographes en emploi (PCS 465C seulement), 1995-2010 et évolution des effectifs de l'ensemble des professions culturelles



Source : Enquête Emploi, Insee/Ithaque/DEPS, Ministère de la Culture et de Communication, 2015

Portrait sociodémographique des photographes

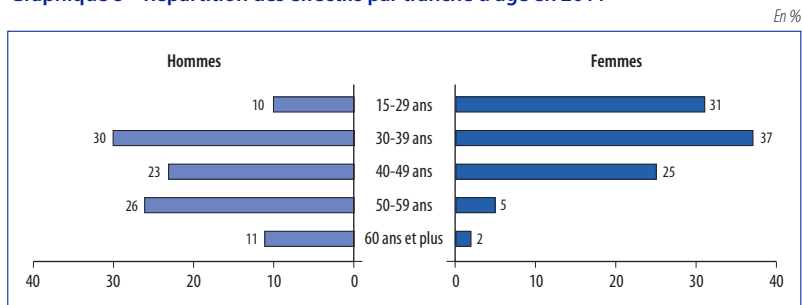
Une population masculine qui vieillit et se renouvelle en se féminisant

Si la population des photographes s'accroît depuis le début des années 1990, on observe également un léger vieillissement et un lent mais réel mouvement de féminisation, particulièrement notable dans le cas d'une profession traditionnellement masculine et qui le demeure très majoritairement. Entre 1995 et 2010, le nombre de photographes hommes a augmenté de 25 %, celui des photographes femmes de 85 %. Si plus de la moitié des photographes (52 %) ont plus de quarante ans, la tranche d'âge la plus représentée en termes d'effectifs est celle des 30-39 ans. Les tranches d'âge au-delà de 50 ans représentent cependant près d'un tiers (30 %) de la population des photographes (graphique 8).

La population des photojournalistes (identifiée par les données de la Commission de la carte d'identité des journalistes, CCJP) est atypique par rapport à l'ensemble de celle des photographes, car elle est en diminution constante depuis une dizaine d'années : le nombre de photojournalistes détenteurs d'une carte de presse* a diminué de plus de 40 % depuis 2007. Cette sous-population est en outre beaucoup moins féminisée et nettement plus âgée que l'ensemble des photographes : 7 % seulement de photographes âgés de moins de trente ans, contre 16 % pour l'ensemble de la profession.

La population des photographes se trouve essentiellement en Île-de-France et, dans une moindre mesure, dans quelques grandes régions telles que Provence-Alpes-Côte d'Azur ou Languedoc-Roussillon.

Graphique 8 – Répartition des effectifs par tranche d'âge en 2011



Source : Enquête Emploi, Insee/Ithaque/DEPS, Ministère de la Culture et de Communication, 2015

* Les photojournalistes détenteurs de la carte de presse en 2014 : 506 mensualisés et 300 pigistes. Les données Audiens qui dénombrent les photojournalistes à partir des effectifs présents dans les entreprises de presse confirment également cette tendance.

Éléments de méthodologie

À la demande du Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), de la mission Photographie de la Direction générale des patrimoines, de la Direction générale de la création artistique et de la Direction générale des médias et des industries culturelles du ministère de la Culture et de la Communication, l'étude a été réalisée par le cabinet d'études Ithaque. Ces différents services du ministère ainsi que la direction de l'Agessa ont assuré conjointement le suivi technique de l'étude, tout au long de ses différentes phases.

Un comité de pilotage réunissant des représentants des principales organisations professionnelles (UPP, GNPP, PAJ, CFP), des agences (FFAP, FNAPPI, SNAPIG), des sociétés d'auteurs (ADAGP, SAIF, SCAM) et de l'Agessa, s'est réuni pour prendre connaissance et débattre des résultats intermédiaires, au cours de leur production.

L'étude s'est déroulée sur douze mois (décembre 2013 à décembre 2014), en trois phases successives :

- une phase de cadrage général (statistique et documentaire) et d'entretiens approfondis avec une vingtaine d'experts et de professionnels de la photographie ;
- une phase d'enquête quantitative par questionnaire, auprès d'un échantillon de 6 000 photographes* tiré dans les fichiers 2013 de l'Agessa ;
- une phase d'enquête qualitative au cours de laquelle des groupes de travail (composés de professionnels, de responsables de formation, de responsables du ministère) ont débattu du métier de photographe autour de deux thématiques : l'activité, le statut, le revenu des photographes, d'une part ; la construction des parcours professionnels, les compétences requises, la formation, la vision de l'avenir du secteur, d'autre part.

* L'échantillon était composé de l'ensemble des photographes auteurs affiliés à l'Agessa (soit 4 000 individus) et d'un échantillon de photographes assujettis (2 000 individus), échantillonné selon deux critères : la région de résidence (en deux classes : Ile-de-France/autres régions) et les revenus d'auteur perçus en 2012 (en quatre classes, après élimination des individus ayant perçu moins de 200 euros de droits cette année-là). Les 6 000 photographes de l'échantillon ont reçu le questionnaire d'enquête par voie postale (début juin 2014), accompagné d'une lettre-annonce expliquant la démarche et les objectifs de l'enquête, et offrant la possibilité d'une réponse en ligne. Au final, 3 011 questionnaires renseignés ont été collectés (53 % papier, 47 % en ligne), soit un taux de réponse de 51 %.

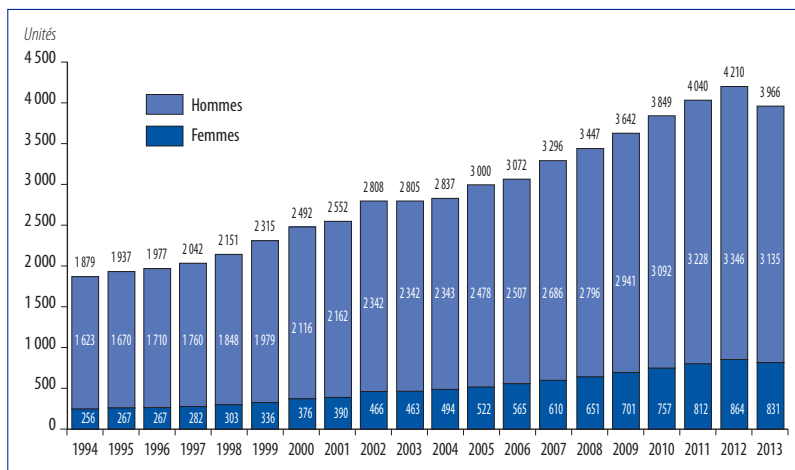
L'Agessa, la protection sociale des artistes auteurs

L'Agessa est l'un des deux organismes agréés (avec la Maison des artistes), chargé de la gestion du régime de Sécurité sociale spécifique des artistes auteurs. Elle est compétente pour les disciplines relevant de la branche des écrivains, des auteurs et compositeurs de musique, du cinéma et de la télévision, de la photographie. Sous conditions de ressources et s'il en fait la demande, l'artiste auteur est affilié à l'Agessa et bénéficie, à ce titre, de prestations équivalentes (indemnités journalières, congé maternité...) à celles du régime général de Sécurité sociale. Pour être affilié, l'artiste doit avoir perçu, au cours de l'année civile précédente, des revenus d'auteur supérieurs à un certain montant (900 fois la valeur du Smic horaire). Si ses revenus d'auteur n'ont pas atteint ce seuil, une commission professionnelle peut décider de l'affiliation (ou de son maintien) à titre dérogatoire.

S'il n'est pas « affilié », l'artiste auteur est dit « précompté » : comme pour tous les artistes auteurs, ses revenus d'auteur font l'objet d'un prélèvement à la source de cotisations et contributions sociales par les diffuseurs et sociétés d'auteurs qui les reversent à l'Agessa (ces cotisations sont dites « précomptées »). L'artiste auteur précompté ne bénéficie pas du régime de Sécurité sociale spécifique des artistes auteurs.

Depuis vingt ans, le nombre de photographes auteurs affiliés à l'Agessa a doublé, passant de moins de 2 000 affiliés à près de 4 000 aujourd'hui (graphique 9). L'Agessa gère également les droits d'une importante population de précomptés, soit 6 700 photographes en 2013.

Graphique 9 – Évolution de la population des photographes affiliés à l'Agessa, 1994-2013



Source : Agessa/Traitement Ithaque/DEPS, Ministère de la Culture et de Communication, 2015

The Photographic Profession

France's 25,000 professional photographers have, over the last 15 years, been facing considerable changes related to new digital technology, which have redefined the practices of the entire profession. The changing ways in which photography is created, produced and disseminated have resulted in a deregulated photography market and a weakening of that legal framework which previously secured photographers' incomes.

This study is based on a survey conducted amongst a representative sample of 3000 photographers and on various interviews with professionals. It represents the sociodemographic characteristics of this expanding professional group (increasing by 37% over the last 15 years) which is being reinvigorated as the female proportion of the profession increases. It details the diversity of professional, legal and fiscal situations encompassed by the photographic profession and working conditions: market position, net incomes and changing photographic techniques. Finally the study reports how professionals portray their profession and the future: for example the changes required to adapt to new technologies, competition from amateur photographers, and the expectations they have expressed with regard to simplifying business and taxation regulations, access to continuing professional training and copyright protection for photographers.

À lire aussi

Économies des droits d'auteur

IV – La photographie

Nathalie Moureau, Dominique Sagot-Duvauroux



Décembre 2007, 24 p.

Le marché de la photographie est éclaté en de nombreux segments aux fonctionnements très disparates. Cette diversité s'accompagne d'une grande variété dans les statuts et les modes de rémunération, les photographes pouvant être payés, selon les cas, en droits d'auteur, salaires, bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices non commerciaux. La restructuration des marchés autour de nouveaux leaders (Getty, Corbis, Jupiter...), suite à la révolution numérique, a fragilisé les agences d'auteurs et réduit le pouvoir de négociation des photographes au sein de la filière. Elle s'est accompagnée du développement de nouvelles pratiques comme la vente de photographies libres de droits. Très rentables pour les diffuseurs, en termes de coûts de transaction comme en termes de prix d'achat, ces pratiques précarisent les photographes et sapent les fondements du droit d'auteur, tant dans son versant patrimonial que moral. Les revenus de la mode et de la publicité et le développement récent d'un marché des tirages photographiques, marchés au demeurant très sélectifs, ne suffisent pas à compenser l'érosion des revenus

des photographes. La porosité croissante des marchés favorise en outre des arbitrages entre droits d'auteur et salaires, en raison de taux de cotisations sociales très inégaux, fragilisant les droits sociaux des photographes. Enfin, les revenus issus de la gestion collective demeurent embryonnaires malgré des perspectives de développement prometteuses.

Directeur de la publication : Xavier Niel

Responsable de la publication : Edwige Millery

Retrouvez l'ensemble des publications du DEPS sur :
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Etudes-et-statistiques>
et sur <http://www.cairn.info>

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ses collections de synthèse, nous vous proposons de vous informer régulièrement des parutions par message électronique.

Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse

contact.deps@culture.gouv.fr



Évalués à environ 25 000, les photographes professionnels, font face, depuis une quinzaine d'années, à des changements importants liés à la diffusion des nouvelles technologies numériques, qui ont redéfini les pratiques de toute une profession. La mutation des conditions de création, de production et de diffusion de la photographie s'est traduite par une dérégulation du marché de la photographie et par une fragilisation du cadre juridique qui garantissait auparavant les revenus des photographes.

L'étude est fondée sur une enquête menée auprès d'un échantillon de 3 000 photographes et sur de nombreux entretiens avec des professionnels. Elle présente les caractéristiques sociodémographiques de cette population professionnelle en expansion depuis quinze ans (+37 %) qui se renouvelle en se féminisant. Elle décrit la diversité des statuts professionnels, juridiques et fiscaux qui encadrent l'exercice du métier de photographe et les conditions de l'activité : positionnement sur le marché, revenus nets d'activité, évolution des techniques photographiques.

Enfin, l'étude décrit les représentations que les professionnels ont de leur métier et de son avenir : adaptation nécessaire aux innovations technologiques, concurrence de la photographie amateur par exemple, et les attentes qu'ils ont exprimées, notamment en termes de simplification des régimes sociaux et fiscaux, d'accès à la formation professionnelle continue et de protection du droit du photographe auteur.

Téléchargeable sur le site :
www.culturecommunication.gouv.fr/Etudes-et-statistiques
et sur
www.caim.info